ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

Division de l'élève
et des actions pédagogiques

Pôle actions pédagogiques
Affaire suivie par :
Julia Moutel
Tél. 03 89 21 56 28
Mél : actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République
B.P. 60092
68017 Colmar Cedex

Mesdames et messieurs les maires,
- pour attribution -

Mesdames les directrices d'école,
Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames les inspectrices,
Messieurs les inspecteurs,
- pour information -

Colmar, le 29 août 2022

<u>Objet</u> : Élections des représentants des parents d'élèves dans les écoles maternelles et élémentaires

<u>Référence</u> : Circulaire n°2000-082 du 9 juin 2000 relative aux modalités d'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Les 7 et 8 octobre prochains auront lieu les élections des représentants des parents d'élèves.
À cette occasion, les équipes éducatives sont mobilisées dans les écoles pour organiser ces élections.

Votre soutien est essentiel pour favoriser le bon déroulement des opérations électorales, notamment en ce qui concerne les moyens matériels du vote.

En effet, la circulaire susmentionnée précise que « *les élections des parents d'élèves étant un élément du fonctionnement normal des écoles maternelles et élémentaires, les dépenses éventuelles y afférent ne doivent pas être traitées différemment des autres dépenses de l'école* ».

Pour information, le matériel de vote se compose des fournitures suivantes :
- enveloppes opaques, d'un modèle uniforme et en nombre suffisant (une enveloppe pour chaque bulletin) ;
- bulletins de vote ;
- urne et isoloir (pour les écoles qui n'ont pas opté pour le vote uniquement par correspondance).

Je profite de cette occasion pour vous remercier de votre précieuse collaboration, qui contribue au bon fonctionnement de l'école.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toute question relative aux différentes opérations de cette campagne.

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Nicolas Feld-Grooten